

Les impacts du réchauffement climatique sur la forêt francilienne

La préoccupation : c'est le sentiment qui domine face à la situation sanitaire de la forêt française. **Que ce soit en raison de saisons trop chaudes ou trop sèches, ou de la prolifération d'insectes ravageurs, de nombreux arbres dépérissent sur le territoire national.** Ces événements liés, directement ou indirectement, au réchauffement climatique, n'épargnent pas les massifs d'Île-de-France. Ils appellent les forestiers à innover, à diversifier les provenances ou les essences, à accompagner la nature pour avoir des massifs plus résistants aux aléas climatiques.

Des collectivités territoriales et institutions engagées aux côtés de l'agence

En apportant de nombreux services aux Franciliens, les forêts domaniales participent à l'attractivité de l'Île-de-France. Leurs bénéfices sont multiples : écologiques (séquestration de carbone, réservoirs de biodiversité), récréatifs (loisirs, détente et bien-être) et économiques. **Attachés au cadre de vie de leurs habitants, la Préfecture de Région, la Région Île-de-France, Île-de-France Nature, la Métropole du Grand Paris, les Départements des Hauts de Seine, de l'Essonne et du Val d'Oise ainsi que les Communautés d'agglomérations Versailles Grand Parc et Saint Germain Boucle de Seine et de nombreuses communes soutiennent activement les projets** destinés à l'accueil du public, à l'éducation à l'environnement, à la protection de la biodiversité, aux voies douces et à la gestion des déchets en forêt.

Informer, communiquer pour mieux comprendre les actes de gestion forestière

En situation périurbaine, l'ONF porte une attention particulière à l'information des habitants de plus en plus sensibles aux forêts, à leur gestion et plus largement à l'environnement. De nouveaux outils et supports en termes de communication ont été mis en place.

Des communiqués sont rédigés, des panneaux d'informations sont positionnés en forêt, des sites internet spécifiques aux forêts sont élaborés, des réunions de présentation sont planifiées pour informer et expliquer les actions de l'ONF.

L'agence Île-de-France Ouest publie tous les mois une infolettre numérique « In-Folio » qui retrace l'actualité saisonnière des forêts de notre territoire.



INSCRIVEZ
-VOUS À LA
NEWSLETTER

L'agence en chiffres (données 2023)

41 085 hectares → **32 610 ha** Forêts domaniales **8 475 ha** Forêts des collectivités

Départements : Yvelines, Hauts-de-Seine, Val d'Oise et partie Ouest de l'Essonne.

Trois piliers de la gestion durable

Accueillir le public



100 millions de visites par an



12 comités de forêt



2 centres d'initiation à la forêt : Port Royal et Marly



2 millions euros investis pour l'accueil du public dans les forêts

Préserver l'environnement



56 % des forêts publiques incluses dans le réseau européen Natura 2000



1 580 ha classés réserves biologiques

♦ Aires protégées visant à conserver des habitats et des espèces rares et vulnérables

> Intégrales : 250 ha
> Dirigées : 1 330 ha



17 877 ha des forêts ont le statut de forêt de protection par décret en conseil d'État



68 % des réservoirs de biodiversité sont dans les forêts en Île-de-France

Produire du bois



86 493 m³ de bois vendus

♦ Forêt domaniale **69 597 m³**

♦ Forêt des collectivités **16 896 m³**

Modes de ventes*

Bois façonné 47 509 m³

Bois sur pied 38 984 m³

Destination des bois



♦ **81,6 %** Bois énergie
Bois d'industrie



♦ **18,4 %** Bois d'œuvre

*Modes de ventes : l'ONF commercialise les bois au travers de ventes publiques ou de contrats d'approvisionnement destinés aux transformateurs nationaux. Les bois sont vendus en bloc et sur pied, ou bien façonnés c'est-à-dire préparés et présentés aux acheteurs en bord de route ou sur des places de stockage.



Agence territoriale Île-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78 000 Versailles

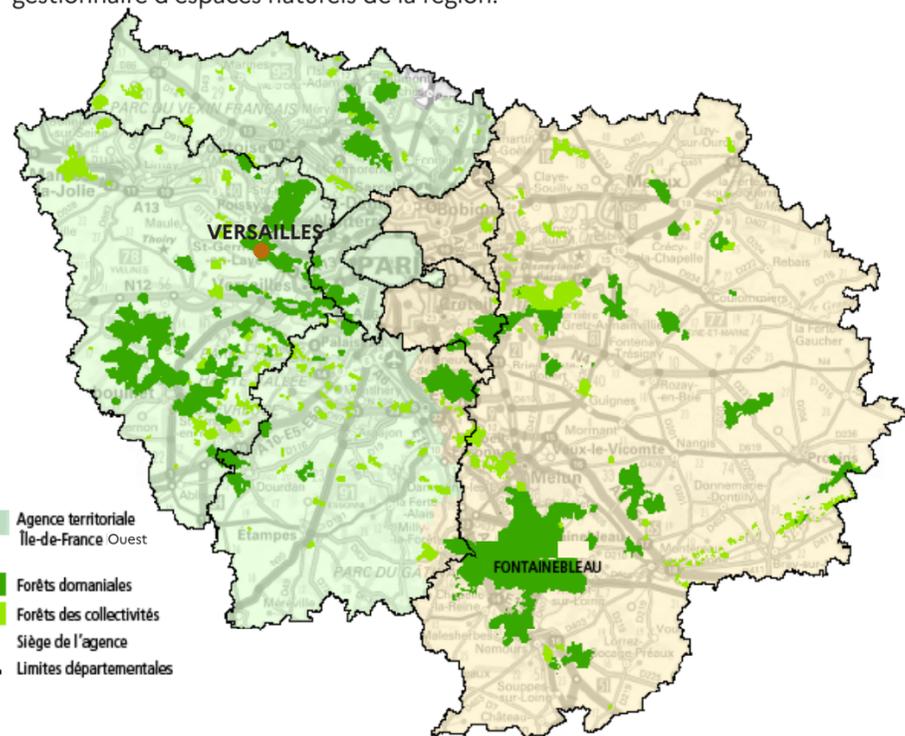
L'agence Île-de-France Ouest en actions

2023



L'organisation de l'Office national des forêts en Île-de-France

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'ONF assure la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques (forêts domaniales et des collectivités). Pour mener à bien ses missions, l'ONF repose sur une organisation territoriale déconcentrée. Au sein de la direction territoriale Seine-Nord, deux agences gèrent 92 850 hectares de forêts publiques, soit 8% de la surface régionale, en Île-de-France : Île-de-France Est et Île-de-France Ouest. L'ONF représente le premier gestionnaire d'espaces naturels de la région.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2017, l'ONF applique désormais une sylviculture dite en futaie irrégulière. Cette dernière, fait cohabiter des arbres d'âges, de compositions et de tailles variés sur une même parcelle et maintient un couvert boisé en permanence, sans coupe définitive (ou rase hors coupe sanitaire). Elle évite ainsi les changements trop brutaux du paysage en réponse à la demande des usagers.



ACCUEILLIR LE PUBLIC DANS LES FORÊTS FRANCILIENNES



100 millions de visites par an



En Île-de-France, cette mission est particulièrement importante pour les forestiers, gestionnaires des forêts publiques qui ont vu la fréquentation bondir en quelques années depuis le Covid.

Les forêts domaniales représentent des espaces de loisirs et de ressourcement indispensables à la population francilienne dont le territoire est de plus en plus urbanisé. Cette forte demande impose de canaliser, d'informer et de guider les usagers afin de préserver les milieux fragiles.

C'est pourquoi les équipes de l'agence, en partenariat avec les collectivités locales, s'emploient à aménager les forêts pour faciliter leurs accès et les activités par l'installation d'équipements pour le confort et l'information, de sentiers (sportif, PMR ou pédagogique...), de cheminements spécifiques comme les pistes cyclables ou équestres ; mais aussi de structures permettant la protection de l'environnement.

Dans le contexte francilien, l'accueil du public en forêt est crucial, améliorant la qualité de vie des citoyens et renforçant l'attrait des territoires. L'ONF répond aux besoins exprimés et investit dans les projets, tout en sollicitant la participation financière des collectivités locales pour des aménagements locaux.



PRODUIRE LE BOIS DONT LA SOCIÉTÉ A BESOIN

Chaque année, les volumes de bois en forêt augmente naturellement car les arbres grandissent et grossissent : c'est ce que les forestiers appellent « l'accroissement naturel ». Un phénomène auquel le forestier est attentif, puisque le prélèvement du bois ne le dépasse jamais. La récolte du bois est un acte de gestion qui permet d'éclaircir la forêt, de la rajeunir, d'assurer son renouvellement et de garantir la sécurité des usagers.

La production de bois satisfait également la demande de la société en matériau bois et bois énergie. Elle contribue ainsi à la transition écologique et énergétique de nos territoires

Les coupes de bois sont planifiées selon un aménagement forestier sur 20 ans, basé sur des inventaires et approuvé par arrêté ministériel, visant à éclaircir et renouveler la forêt, favoriser la biodiversité, et maintenir les équipements d'accueil.

Le bois valorisé et utilisé localement

Les bois prélevés par l'ONF sont triés en fonction de leur qualité. Les produits de haute qualité sont utilisés dans l'industrie du sciage en France, notamment pour la construction et la tonnellerie. Les produits de moindre qualité servent à la fabrication de panneaux de particules ou comme bois de chauffage en circuit court alimentant les foyers individuels mais aussi les chaudières collectives franciliennes telles que celles de la ville de Cergy, de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle ou encore de l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.



PRÉSERVER UNE BIODIVERSITÉ RICHE MAIS EXPOSÉE



Sur le territoire très urbanisé et agricole d'Île-de-France, les forêts publiques sont des réservoirs de biodiversité unique. Les forestiers de l'ONF travaillent à préserver ces espaces naturels. Ils veillent à protéger la forêt des impacts de la surfréquentation, de la pression exercée par la surpopulation animale, et de l'urbanisation croissante. Maintenir la biodiversité est essentiel pour la santé des écosystèmes, en particulier face aux changements climatiques. Les forestiers travaillent quotidiennement avec des associations et des scientifiques pour préserver la faune, la flore et les habitats naturels.



L'ONF participe au maintien de la biodiversité en :

- Favorisant le mélange des essences et en maintenant des milieux ouverts et diversifiés,
- Maintenant des îlots de vieux bois, niches écologiques, des arbres habitat
- Gérant des réserves biologiques pour étudier, protéger les espèces rares ou menacées,
- Associant scientifiques et naturalistes dans les réflexions de gestion.
- S'insérant dans le réseau européen Natura 2000.



SENSIBILISER LE PUBLIC AUX ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORÊT

Informer et sensibiliser le public francilien aux enjeux environnementaux et forestiers est primordial pour promouvoir la conscience écologique, encourager la protection de la biodiversité et assurer la durabilité des ressources naturelles. Cette sensibilisation favorise une meilleure compréhension des écosystèmes naturels et des menaces qui pèsent sur eux.



POUR EN SAVOIR PLUS



Grâce à ses deux sites dédiés à l'éducation à l'environnement situés dans les Yvelines et à ses huit animateurs nature, l'agence ONF Ile-de-France Ouest accueille chaque année des milliers de scolaires à l'occasion de journées thématiques ; mais aussi d'adultes avec la mise en oeuvre de chantiers nature favorables à l'environnement.

- L'École de la Campagne et de la Forêt, en forêt domaniale de Marly
- L'Hamadryade en forêt domaniale de Port Royal

